

La coordination No Alto Maipo en rÃ©fÃ©rence directement Ã Suez

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
April 2020

InvitÃ©e Ã GenÃ©ve par le Center International for environmental Law (CIEL) pour suivre les discussions sur l'agenda 2030Â des Objectifs de dÃ©veloppement durable et les avancÃ©es de la COP 25,Â Marcela Mella Ortiz, porte-parole de la coordination chilienne No Alto Maipo, a profitÃ© de son sÃ©jour en Europe pour animer un atelier d'information Ã Paris, organisÃ© par la Coordination Eau ÃŽle-de-France. Il s'agit d'alerter l'opinion publique sur l'urgence hydrique Ã laquelle est confrontÃ© le pays, en particulier le bassin versant qui alimente en eau potable la capitale Santiago et ses 7 millions de habitants. Cette situation risque de s'aggraver Ã cause de la construction d'un mÃ©aprojet de production d'Ã©lectricitÃ© destinÃ© Ã l'industrie miniÃ¢re. Une partie de l'eau utilisÃ©e pour faire tourner les turbines sera ponctionnÃ©e dans les rÃ©serves de Aguas Andinas, l'entreprise filiale de Suez Environnement au Chili. Cette derniÃ©re a signÃ© un accord Ã©conomique en ce sens avec AES Gener, l'opÃ©rateur du barrage. Directement affectÃ©es par la modification du cours d'eau dans le Cajon del Maipo, les communautÃ©s ont portÃ© plainte en vue d'obtenir l'annulation de cet accord et d'arrÃªter le projet.

Ci-dessous, la copie du courrier adressÃ© Ã Bertrand Camus, directeur gÃ©nÃ©ral de Suez et Angel Simon, directeur gÃ©nÃ©ral adjoint Groupe pour l'Europe du Sud et l'AmÃ©rique latine. [Les parties entre crochets correspondent Ã de banales corrections de traduction]

La coordination No Alto Maipo invite les lecteurs Ã signer sa pÃ©titionÂ El agua de la RegiÃ³n Metropolitana estÃ¡ en peligro

Â

Ã l'attention de Bertrand Camus, directeur gÃ©nÃ©ral de SUEZÂ

et Angel Simon, DGAÂ Groupe - RÃ©gion Europe du Sud et AmÃ©rique Latine

Paris, 16 mars 2020,

Objet : Santiago du Chili, l'opÃ©ration Ã©conomique de la filiale de Suez aggrave la crise climatique touchant la RÃ©gion MÃ©tropolitaine

Messieurs,

Je me dirige à vous en qualité de porte-parole de la coordination No Alto Maipo, organisation qui regroupe les habitant-e-s de la vallée del Maipo. Ce territoire se trouve à la tête du bassin versant qu'alimente en eau à la région Metropolitaine où habitent 7 millions d'habitant-e-s, l'équivalent à 40 % de la population du Chili.

Nous vous adressons cette lettre dans l'espoir d'apporter à votre connaissance un fait grave qui risque d'affecter durablement le fonctionnement du bassin versant de la vallée du Maipo. Voici quelques éléments pour éclairer notre plaidoyer.

Comme vous le savez, votre filiale au Chili, Aguas Andinas, puisse son eau dans les sources de cette vallée pour alimenter en eau potable à plus de 80 % de la population de la capitale. Vos services estiment à 6 millions d'habitant-e-s servis par votre groupe. À cela s'ajoutent les autres secteurs économiques associés directement à l'assainissement et à l'irrigation dans une grande partie du bassin versant de la rivière Maipo.

Alto Maipo est un mégaprojet hydroélectrique [actuellement] en phase de construction en tête de ce bassin. Selon vos propres études (2009), ce projet risquait de mettre en danger l'approvisionnement d'eau de la capitale. Cependant, en 2011, votre filiale a signé un accord avec AES GENER, maître d'ouvrage du projet Alto Maipo. L'objectif de cet accord est d'engager une partie des réseaux d'eau de Santiago pour l'opération de la centrale hydroélectrique Alto Maipo.

Les effets et impacts sur les écosystèmes et les populations de toute la vallée sont déjà visibles. Le projet risque d'intervenir gravement dans le système hydrologique du bassin de la rivière Maipo car ce projet prévoit de réduire d'au moins 60 % les cours naturels d'eau des principaux affluents de cette rivière.

À cela s'ajoutent les risques de diminution des précipitations à cause de l'altération des écosystèmes, aggravant la sécheresse [qui sévit au Chili depuis plus d'une décennie]. Ceci contribue au processus de désertification, empêche la recharge de nappes phréatiques et augmente les fissures des glaciers se trouvant aux alentours de la vallée. Le projet affectera gravement, comme le signale votre étude de 2009, le système hydrique du bassin versant. Nous partageons votre constat sur l'importance de "lutter contre le réchauffement climatique" et nous faisons de faire de cet enjeu une de 4 priorités figurant dans la feuille de route de SUEZ pour le développement durable. Notre requête devrait vous alerter sur la cohérence du projet Alto Maipo avec vos objectifs. Ce projet contribue déjà, dans sa phase de construction, au changement climatique dans la vallée du Maipo.

Concernant les droits économiques, sociaux et culturels de la population affectée par ce mégaprojet, la société civile nationale et internationale a demandé lors de la dernière rencontre du Comité chargé de ces questions à Genève, aux Nations unies, les effets négatifs pour toute la vie de la vallée. En résultat de cette dénonciation, le système des Nations unies a sollicité de l'État du Chili des explications sur le projet Alto Maipo. La réponse du Chili est attendue lors de son prochain Examen périodique universel sur les droits humains.

Le contrat signé entre votre filiale chilienne Aguas Andinas et AES GENER, d'une durée de 40 ans, prévoit de transférer 2,5 millions cubes d'eau par seconde environ [estimation selon les informations disponibles] pour un projet qui va utiliser ces droits ("consutivos") pour une utilisation de production électrique ("no consutivos"). Ce changement de destination de l'eau, ainsi que le choix de production d'électricité (70 kilomètres de conduites d'un diamètre de 8 mètres)

[suscitent] trop d'interrogations sur la bonne conduite et la transparence dans la conception et l'exécution du projet. [Il est à] noter que l'énergie produite sera exportée vers l'Argentine.

Le contrat ci-dessus dénoncé, intégre une clause d'annulation qui pourrait [éviter une position politique et sociale complexe à court terme pour votre entreprise]. Vous [n'êtes pas sans ignorer] l'explosion sociale qui secoue le pays depuis le 18 octobre 2019. En résultat de ces mobilisations sociales, le Chili s'apprête à un changement de Constitution. [Alors que le texte fixe le statut de l'eau (Art 19, n. 24)] un grand nombre d'acteurs et actrices politiques et des mouvements sociaux demandent un changement profond de ce statut constitutionnel de l'eau.

Nous vous prions, Messieurs, de prendre pleine connaissance de ce projet et de renoncer au contrat ci-dessus décrié. Nous sommes à votre disposition pour changer plus en détail les commentaires ici présentés.

En espérant recevoir une réponse de votre part, veuillez accepter mes salutations cordiales,

Marcela Mella Ortiz

Vocera de la Coordinadora Ciudadana No Alto Maipo